

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2020
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2545 (2020), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution 2366 (2017), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Il porte sur la période allant du 26 septembre au 28 décembre 2020.

2. Le 24 novembre, les Colombiens ont célébré le quatrième anniversaire de la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable conclu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), qui a mis fin à un conflit de plus de 50 ans et a ouvert une nouvelle ère de consolidation de la paix, durant laquelle des résultats incontestables ont été obtenus, même si des inquiétudes et des risques subsistent. Grâce à l'Accord, la violence s'est considérablement atténuée dans le pays par rapport aux décennies précédentes, le nombre d'homicides, d'enlèvements et d'autres indicateurs liés au conflit ayant chuté ; la démocratie a progressé de façon à accroître la participation à la vie politique ; les populations touchées par le conflit commencent à voir les fruits d'investissements qui auraient dû être faits depuis longtemps dans leurs régions ; un système de justice transitionnelle s'emploie à apporter vérité, justice et réparations aux victimes. Les parties à l'Accord restent déterminées à mettre en œuvre les différentes composantes du texte avec le soutien de la société colombienne et de la communauté internationale, et ce, malgré des obstacles de taille, en particulier la violence qui persiste et se concentre dans certaines régions.

Principaux faits nouveaux

3. Faisant face à des conditions de sécurité déplorables, des centaines d'ex-combattants de différentes régions du pays se sont rendus fin octobre à Bogota dans le cadre d'un « Pèlerinage pour la vie et la paix » afin d'exiger des entités gouvernementales et publiques qu'elles prennent des mesures efficaces, notamment qu'elles renforcent les garanties de sécurité et le processus de réintégration. Déclenchée par l'assassinat, le 16 octobre, d'un chef régional bien connu de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), Juan de Jesús Monroy, qui menait avec zèle des activités de réintégration, ainsi que de l'un de ses gardes du corps, Luis Alexander Largo, qui était lui aussi un ancien membre des FARC-EP, la manifestation a été pacifique et ordonnée. Des mesures ont également été prises pour éviter la





propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et aucun problème de sécurité n'a été signalé.

4. Le 6 novembre, le Président colombien, Iván Duque, s'est réuni avec des représentants du pèlerinage au palais présidentiel, après plusieurs réunions tenues avec de hauts fonctionnaires dans le département de Meta et à Bogota. Il a réitéré son engagement en faveur du processus de réintégration et du renforcement des mesures de sécurité pour les ex-combattants et a annoncé qu'il effectuerait des visites en 2021 dans tous les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration où il ne s'était pas encore rendu. Le Gouvernement et les représentants du pèlerinage ont mis en lumière les résultats concluants de la réunion : le Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, Emilio Archila, a constaté que l'échange avait été constructif et le pasteur Alape, représentant de la FARC, a souligné combien le dialogue avec le Président était important et qu'il s'agissait là d'un pas encourageant dans la lutte contre la stigmatisation des ex-combattants. Le 17 décembre, six semaines après la rencontre, le Président s'est rendu dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Dabeiba (Antioquia), où il a annoncé l'achat d'un terrain pour des projets de production et de logement pour les ex-combattants.

5. En octobre, des milliers d'autochtones du sud-ouest de la Colombie faisant partie d'un mouvement social (*minga*), ont marché jusqu'à Bogota pour demander un renforcement de la sécurité dans leurs territoires et la mise en œuvre de l'Accord final. À Bogota, des représentants de la *minga* ont assisté à une séance de la Chambre des représentants et ont manifesté pacifiquement dans la ville pour faire entendre leurs revendications. Le Gouvernement a souligné qu'il s'efforçait de respecter les engagements pris lors de précédentes discussions avec les communautés, et plusieurs réunions ont eu lieu dans le département de Cauca après la manifestation.

6. En octobre, le Congrès a approuvé le budget général national pour 2021. Le Gouvernement a fait savoir que les investissements liés à la paix avaient augmenté de 9 %. Les partis d'opposition, y compris la FARC, ont toutefois fait valoir que les fonds restaient insuffisants, en particulier pour mener à bien la réforme rurale prévue à la section 1 de l'Accord final et le Programme national intégral de substitution des cultures illicites établi en application de la section 4 de l'Accord. Par ailleurs, le Congrès a approuvé la prorogation, pour une durée de 10 ans, de la loi relative aux victimes et à la restitution des terres, qui devait expirer en 2021.

7. En novembre, les médias ont rapporté l'existence d'enregistrements audio datant de la mi-2019 concernant l'affaire de trafic de drogue dans laquelle Seuxis Hernández (alias Jesús Santrich), ancien commandant des FARC-EP et membre d'un groupe dissident des FARC-EP, était mis en cause. Les enregistrements mis au jour, d'après lesquels le Bureau du Procureur général de l'époque n'aurait pas coopéré avec la Juridiction spéciale pour la paix, ont suscité une controverse. La société civile et les acteurs politiques ont demandé qu'une enquête approfondie soit menée sur cette question.

Priorités pour 2021

8. Dans son rapport du 26 mars 2020 (S/2020/239), le Secrétaire général avait proposé trois priorités devant servir à guider l'application des sections 3.2 (réintégration) et 3.4 (garanties de sécurité) de l'Accord final en 2020. Des progrès ont été accomplis dans certains domaines malgré les complications liées à la pandémie de COVID-19. La présente section comporte une analyse des progrès réalisés et des problèmes qui subsistaient au cours de la période considérée, ainsi qu'une description des cinq priorités proposées pour 2021, qui sont axées sur la vérification, par la Mission, de l'application des sections 3.2 et 3.4 de l'Accord final, ainsi que des éléments essentiels pour progresser dans la mise en œuvre de ces sections et de l'Accord final en général, à savoir la consolidation de la présence de

l'État, l'instauration d'un dialogue encore plus constructif entre les parties et la promotion de la réconciliation.

Assurer la protection et la sécurité des ex-combattants, des populations touchées par le conflit, des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains

9. La plus grande menace pour la mise en œuvre de l'Accord final demeure les attaques que continuent de subir des milliers d'hommes et de femmes qui ont volontairement déposé les armes en toute bonne foi et restent engagés en faveur de la paix, les populations qui ont fait face à la violence pendant des décennies et les figures de la société civile et les défenseurs des droits humains qui œuvrent en leur nom.

Attaques contre les ex-combattants

10. Depuis la signature de l'Accord final, la Mission a confirmé que 248 ex-combattants (y compris 6 femmes) avaient été tués, dont 21 au cours de la période considérée (y compris 2 femmes, 3 personnes d'origine autochtone et 2 Afro-Colombiens) et 73 au total en 2020. En outre, la Mission a confirmé 55 tentatives d'homicide (dont 3 contre des femmes) et 20 disparitions (qui concernaient toutes des hommes) depuis la signature de l'Accord.

11. Dans plusieurs régions, les menaces des groupes armés illégaux poussent les ex-combattants à partir des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et des nouvelles zones de réintégration collective. Avec le soutien du Gouvernement, 191 ex-combattants ont été réinstallés. Parfois, cependant, les ex-combattants ne font pas savoir qu'ils ont décidé de partir, de peur de mettre encore plus en péril leur sécurité. Dans de nombreux cas, ils laissent derrière eux leurs familles, notamment leurs enfants et leurs partenaires, qui ne reçoivent que très peu de soutien de la part des institutions.

12. Les conditions de sécurité pour les ex-combattants vivant dans la zone se trouvant à la frontière des départements de Meta, de Caquetá et de Guaviare se sont fortement détériorées ces derniers mois. Profitant de la présence limitée de l'État, les groupes dissidents des FARC-EP ont étendu leur rayon d'action et mettent en péril le processus de réintégration en menaçant et en attaquant les ex-combattants, en s'appropriant leurs projets économiques et en sabotant leurs initiatives politiques et sociales. Plusieurs chefs locaux de la FARC sont partis pour des raisons de sécurité et se sont déclarés réticents à revenir.

Mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix

13. En novembre, de hauts représentants du Gouvernement et de l'État ont été convoqués devant la Juridiction spéciale pour la paix afin de faire le point sur ce qui avait été fait pour mettre en application les décisions que celle-ci avait rendues en juillet aux fins du renforcement des mesures visant à assurer la sécurité et la protection des ex-combattants prévues dans l'Accord final. La Juridiction spéciale avait déjà ordonné des mesures de précaution visant à assurer la protection des communautés autochtones reconnues victimes dans le cadre des trois affaires à grande échelle axées sur certaines régions du pays.

14. Pendant l'audition, le Gouvernement a réaffirmé qu'il était résolu à protéger les ex-combattants et a relevé certaines mesures prises, telles que le déploiement d'agents des forces de sécurité publique autour des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et l'appui apporté à l'Unité nationale de protection. Le Gouvernement a indiqué qu'il avait alloué environ 3,8 millions de dollars des États-Unis à l'Unité en septembre, en application de la décision de la Juridiction spéciale pour la paix concernant un plan visant à pourvoir plus de 680 postes vacants de garde

du corps et plus de 50 postes vacants d'analyste des risques en matière de sécurité au sein de la Sous-Direction spéciale de la sécurité et de la protection de l'Unité, qui est chargée, en vertu de l'Accord final, de protéger les ex-combattants. À ce jour, aucun des postes supplémentaires de garde du corps n'a été pourvu et seulement 27 analystes ont été recrutés.

15. Depuis la signature de l'Accord final, 25 ex-combattants (tous des hommes) ont été tués alors qu'ils attendaient que l'Unité donne suite à leur demande de protection. Des inquiétudes subsistent au sujet des plus de 1 000 demandes de protection devant encore être examinées et traitées. Les ex-combattantes ont toujours plus de mal que les hommes à bénéficier des régimes de sécurité et de protection, et ce, malgré les orientations internes publiées en avril par la Sous-Direction spéciale, dans lesquelles celle-ci demandait à son personnel de garantir l'égalité d'accès aux régimes de protection aux ex-combattantes et ex-combattants.

16. Les décisions par lesquelles la Juridiction spéciale pour la paix a ordonné de présenter des lignes directrices et un plan d'action relatifs à la politique publique de démantèlement des organisations criminelles et des réseaux qui les soutiennent, et d'avancer dans l'élaboration du Plan stratégique de sécurité et de protection ont stimulé les discussions au sein de la Commission nationale des garanties de sécurité et du Comité technique chargé de la sécurité et de la protection, respectivement. Toutefois, la version définitive de ces instruments, qui sont prévus dans l'Accord final, est toujours en cours d'établissement.

17. La Juridiction spéciale pour la paix avait également ordonné au Bureau du Haut-Commissaire pour la paix de convoquer l'Instance de haut niveau du Système général de sécurité pour l'exercice de la politique afin de mettre en marche le programme global de protection des membres de la FARC en application de l'Accord final. Le Bureau du Haut-Commissaire a fait savoir que l'Unité avait tenu, entre septembre et octobre, plusieurs réunions, auxquelles avaient aussi participé des représentants de la FARC, pour examiner un projet de document concernant l'établissement du programme de protection.

Cellule spéciale d'enquête

18. La Cellule spéciale d'enquête, qui relève du Bureau du Procureur général et a été créée en application de l'Accord final, joue un rôle crucial dans la lutte contre l'impunité en traduisant en justice les responsables, y compris les auteurs intellectuels, des attaques commises contre des ex-combattants et des figures de la société civile.

19. La Cellule a indiqué qu'elle était saisie de 289 affaires concernant des attaques perpétrées contre des ex-combattants. Pendant la période considérée, elle a fait état de 3 nouvelles condamnations, portant le total à 34, de 20 affaires en cours d'audience, de 38 affaires en cours d'enquête et de 49 affaires dans le cadre desquelles des mandats d'arrêt avaient été délivrés. Elle a également fait état de l'arrestation de 27 personnes soupçonnées d'être impliquées dans des meurtres d'ex-combattants, dont deux membres d'un groupe dissident des FARC-EP opérant dans la zone des trois frontières entre les départements de Meta, de Caquetá et de Guaviare qui seraient liés à l'assassinat de Juan de Jesús Monroy et de son garde du corps.

20. L'éloignement de certaines zones rurales où ces crimes sont perpétrés et les mesures de sécurité insuffisantes qui y sont mises en place empêchent la Cellule d'exécuter son mandat. Pour que les agents de la Cellule puissent y accéder rapidement et exécuter les mandats d'arrêt, un appui renforcé des forces de sécurité publique est nécessaire.

21. Le renforcement des capacités judiciaires locales, en particulier dans les régions les plus touchées par la violence, est également essentiel pour lutter contre l'impunité. Lors d'une audience de la Juridiction spéciale pour la paix tenue en novembre, le Procureur général adjoint a souligné combien les juges régionaux spécialisés pouvaient contribuer à traduire les auteurs en justice et à démanteler les organisations criminelles locales.

Déploiement de forces de sécurité publique

22. Les unités de l'armée et de la police continuent d'assurer une protection aux alentours des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces déploiements ont contribué à protéger les ex-combattants des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, seuls deux meurtres y ayant été recensés depuis la signature de l'Accord final. Environ 35 % des meurtres commis en 2020 se sont produits dans de nouvelles zones de réintégration ou à proximité de celles-ci, où des forces de sécurité n'ont pas été spécialement déployées. Pendant la période considérée, la présence des forces de sécurité publique a été renforcée dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration situés dans les municipalités où il y a régulièrement des confrontations entre les forces armées et les groupes armés illégaux.

Attaques perpétrées contre des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et des populations touchées par le conflit

23. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a reçu des informations concernant 42 meurtres de défenseurs des droits humains et de figures de la société civile (1 pour lequel des éléments de preuve ont été recueillis et 41 en cours de vérification), portant le nombre total de meurtres confirmés cette année à 53 (dont les meurtres de 11 chefs autochtones et de 2 dirigeants afro-colombiens, et de 5 femmes) et le nombre de dossiers en cours de vérification à 74. Depuis la signature de l'Accord final, le HCDH a recensé 378 meurtres (dont les meurtres de 44 femmes, de 6 lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexes, de 69 chefs autochtones et de 15 dirigeants afro-colombiens). Il a également fait état de 13 massacres de civils pendant la période considérée, 10 autres cas étant en cours de vérification. En 2020, 269 civils ont été tués, dont 24 enfants et 19 femmes, dans 69 attaques de ce type.

24. Les attaques contre les figures féminines de la société civile et les défenseuses des droits humains continuent d'entraver leur participation à la mise en œuvre de l'Accord final et, plus généralement, à la consolidation de la paix. À titre d'exemple, en décembre, l'organisation Mujeres Andinoamazónicas a temporairement annulé sa participation à l'Instance spéciale sur les questions de genre en raison des attaques périodiques dont était victime sa représentante et des garanties de sécurité limitées qui lui seraient données dans le cadre de sa participation. En novembre, conformément au Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, l'Unité nationale de protection a présenté un nouveau protocole d'analyse des risques tenant compte des questions de genre, auquel la société civile et des groupes de femmes ont demandé d'apporter leur contribution. Il faudra encore progresser dans la mise en œuvre du reste du plan d'action du Programme complet.

25. Des partis politiques de tous horizons ont fait état de violences dont ont été victimes leurs membres, notamment des assassinats de trois membres du mouvement politique Colombia Humana perpétrés dans les départements d'Antioquia, de Cauca et de Huila, du meurtre d'une femme siégeant au conseil municipal de Puerto Guzmán (département de Putumayo), appartenant au Partido Conservador, et de son mari, ancien combattant des FARC-EP, et des menaces proférées contre José Obdulio

Gaviria, sénateur, signalées par le parti Centro Democrático. Ces épisodes montrent combien il importe de renforcer les mesures de prévention et de protection pour tous les partis politiques, notamment au moyen du Système général de sécurité pour l'exercice de la politique. En décembre, le Système a lancé son Groupe de travail sur les questions de genre, qui se concentrera sur les mesures à prendre pour protéger les femmes membres de partis politiques.

Commission nationale des garanties de sécurité

26. La Commission nationale des garanties de sécurité s'est réunie une fois et a tenu plusieurs réunions techniques au cours de la période considérée, mais elle n'a pas encore mis la dernière main à la politique publique de démantèlement des organisations criminelles, des groupes armés illégaux et des réseaux qui les soutiennent. En novembre, faisant valoir que le Gouvernement n'avait pas accordé l'attention voulue à leurs propositions, les représentants de la société civile auprès de la Commission ont présenté leur propre projet de lignes directrices relatives à la politique publique.

Dynamique régionale de la violence

27. Les attaques perpétrées contre des ex-combattants, des figures de la société civile, des défenseurs des droits humains et la population sont toujours concentrées dans des zones rurales où la présence de l'État est limitée, où des groupes armés illégaux opèrent et où les activités économiques illicites et des taux élevés de pauvreté prévalent. En 2020, 75 % des assassinats d'ex-combattants ont eu lieu dans des zones rurales, 75 % dans des municipalités où se trouvent des cultures illicites et 72 % dans des municipalités où sont mis en œuvre des programmes de développement territorial. Pour ce qui est des assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains, 78 % ont eu lieu dans des zones rurales, 98 % dans des municipalités où sont menées des activités économiques illicites (production de drogues et exploitation minière illégale notamment) et 45 % dans des municipalités où sont mis en œuvre des programmes de développement territorial. Dans les municipalités présentant des caractéristiques similaires, des acteurs humanitaires ont signalé que les actes de violence commis par des groupes armés illégaux avaient des répercussions pour la population, les indicateurs de déplacement, de détention, de recrutement forcé et de violence sexuelle étant en hausse.

28. La violence se concentre dans certains départements. Les départements ayant enregistré le plus grand nombre de meurtres d'ex-combattants cette année sont les suivants : Meta (11), Valle del Cauca (8), Cauca (8), Chocó (7), Putumayo (7) et Nariño (6). Ceux qui ont recensé le plus grand nombre d'homicides sur des figures et de défenseurs des droits humains sont les suivants : Cauca (12), Nord de Santander (9), Putumayo (8), Valle del Cauca (5) et Chocó (4). En 2020, le Bureau du Défenseur du peuple a émis le plus grand nombre d'alertes rapides pour des municipalités des départements de Chocó, d'Antioquia et de Cauca. La concentration de la violence dans ces départements montre qu'il importe d'adopter des stratégies adaptées pour atténuer les risques et répondre aux besoins particuliers de ces zones.

Assurer la viabilité du processus de réintégration

29. Quatre ans après avoir déposé les armes, plus de 13 000 ex-combattants (dont 23 % sont des femmes) jouent toujours un rôle actif dans le processus de réintégration, et le Gouvernement et la FARC continuent de s'employer ensemble à en surmonter les obstacles, notamment au sein du Conseil national de réintégration.

Accès à la terre et au logement

30. Il faut avant tout permettre aux ex-combattants d'accéder à la terre, ce qui est essentiel si l'on veut garantir la viabilité du processus de réintégration. À la suite de sa rencontre avec des ex-combattants en novembre, le Président colombien s'est engagé à accélérer l'achat de terres pour des projets de logement et de production à l'intention des ex-combattants, à commencer par l'achat de terres récemment annoncé pour l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Dabeiba. Au cours de sa visite, il a également annoncé que les études techniques requises pour les projets de logement devant être mis en œuvre dans cinq anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration avaient été menées à bien, ce qui permettrait de lancer les phases de conception et de construction, et que les 35 premiers logements devraient être mis à la disposition d'ex-combattants à Dabeiba en mai 2021.

31. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour donner un statut permanent aux 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, où vivent actuellement quelque 2 500 ex-combattants, le Gouvernement a jusqu'à présent acheté des terres pour trois des neuf secteurs pour lesquels il s'était engagé à le faire d'ici à la fin de l'année et est en train d'en acheter pour trois autres. Il faut maintenant allouer ces parcelles.

32. En octobre, le Ministère du logement a publié un décret permettant aux ex-combattants de bénéficier de subventions pour le logement rural. En novembre, le Gouvernement a publié un décret autorisant l'allocation de terres rurales à des projets productifs d'ex-combattants par l'intermédiaire du Fonds pour la réadaptation, l'investissement social et la lutte contre la criminalité organisée et le Congrès a approuvé une loi sur l'hébergement des victimes et des ex-combattants, qui leur offre des possibilités de logement.

33. La FARC a fait des propositions pour rendre plus rapides les voies d'accès à la terre existantes et pour en rechercher de nouvelles, notamment en allouant des ressources supplémentaires au programme spécial d'octroi de terres pour la réintégration. L'Agence pour la réintégration et la normalisation s'est engagée à examiner ces propositions et a suggéré d'inscrire les ex-combattants dans le registre des bénéficiaires de terrains de l'Agence nationale des terres afin qu'elles puissent obtenir des subventions et recourir à des mécanismes leur permettant d'acquérir officiellement des terres.

Ex-combattants résidant hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment dans les nouvelles zones de réintégration

34. Plus de 9 500 ex-combattants résident hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les problèmes auxquels ils continuent de se heurter, notamment l'insécurité, le manque de perspectives économiques et l'inégalité de l'appui institutionnel, étaient au centre des revendications formulées par les ex-combattants pendant le pèlerinage et font toujours partie des grandes questions à régler en priorité dans le cadre du processus de réintégration.

35. Les ex-combattants qui poursuivent leur processus de réintégration collective dans de nouvelles zones de réintégration ont besoin d'une attention institutionnelle accrue. Bien que 44 % des projets productifs collectifs approuvés par le Conseil national de réintégration soient mis en œuvre en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, environ 11 % seulement des ex-combattants vivant hors de ces secteurs y participent. Dans son deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'Accord final, le Bureau de l'Inspecteur général a demandé que les mesures institutionnelles soient renforcées dans les nouvelles zones de réintégration.

36. La détérioration des conditions de sécurité continue d'entraver la réintégration collective hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les ex-combattants qui ont reçu des menaces et qui vivaient dans des zones comme El Diamante, La Pista et Nueva Esperanza (Meta), Algeciras et Neiva (Huila), et La Blanquita (Antioquia) sont partis s'installer ailleurs pour se protéger et protéger leurs familles.

Transfert d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en raison de l'insécurité

37. Avec l'appui des autorités locales, l'Agence pour la réintégration et la normalisation est en passe d'acheter un terrain à Caquetá pour y transférer l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de La Macarena (Meta). Toutefois, malgré leurs efforts, l'Agence et la FARC n'ont pas trouvé de terrain approprié pour y transférer l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Buenos Aires (Cauca). En octobre, lors d'une visite à Mutatá (Antioquia), le Gouvernement et les ex-combattants transférés depuis l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Ituango en août se sont mis d'accord sur des solutions de logement temporaire, qui sont en cours d'installation. Des denrées alimentaires ont été livrées et des équipes sanitaires ont été envoyées rapidement, mais, en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les conditions restent précaires. Il convient donc de redoubler d'efforts pour trouver des solutions permanentes. Il devrait être tenu compte, pour les prochains transferts, des enseignements tirés des difficultés rencontrées lors du transfert de cet ancien secteur, en gardant en particulier à l'esprit qu'il faut garantir un logement et des services de base.

Projets productifs

38. Environ 41 % des ex-combattants ayant reçu un certificat de réintégration ont bénéficié d'une aide financière pour conduire des projets productifs dans le cadre des mécanismes prévus dans l'Accord final. Le Conseil national de réintégration a notamment approuvé 86 projets productifs collectifs (20 durant la période considérée), dont ont bénéficié 3 353 ex-combattants (y compris 935 femmes) et parmi lesquels 61 ont obtenu une aide financière, et 1 865 projets individuels (398 pendant la période considérée) dont ont bénéficié 2 269 ex-combattants (y compris 517 femmes). La FARC a demandé des précisions sur l'approbation et le suivi des projets individuels, ainsi que sur l'appui apporté.

39. Même si les projets devraient continuer d'être approuvés au même rythme, beaucoup se heurtent à des problèmes en ce qui concerne l'accès au marché et l'assistance technique, problèmes que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver.

40. Au total, 46 % des 1433 ex-combattantes ayant reçu un certificat de réintégration ont bénéficié de projets productifs. Toutefois, leur participation aux instances décisionnelles reste limitée, notamment en raison de leurs responsabilités familiales, qui se sont alourdies pendant la pandémie.

Santé et COVID-19

41. Le Groupe de travail technique sur la santé a continué de surveiller et de traiter les cas de COVID-19 recensés parmi les ex-combattants. D'après l'Agence pour la réintégration et la normalisation, 154 ex-combattants (dont 55 femmes) ont été testés positifs, dont 3 sont morts (tous des hommes).

42. Les visites des professionnels de la santé dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration se sont poursuivies sans interruption. Selon le

Ministère de la santé, environ 80 % des bénéficiaires de ces visites médicales en 2020 étaient des habitants et 64 % étaient des femmes.

43. En décembre, le Conseil national de réintégration a consenti à ce que des services de santé continuent d'être offerts dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en 2021. Le Groupe de travail sur la santé étudie les solutions envisageables pour conduire des interventions sanitaires en priorité dans les zones rurales où se trouvent de nouvelles zones de réintégration en mobilisant les autorités locales et régionales.

44. Selon l'Agence pour la réintégration et la normalisation, 1 222 ex-combattants (dont 161 femmes) se considèrent en situation de handicap. En novembre, l'Agence a lancé un projet pilote visant à déterminer les besoins de 220 de ces ex-combattants. Une aide à la réadaptation fonctionnelle est prévue dans le programme « CaPAZcidades », qui est financé par l'Union européenne et qui doit encore être présenté au Conseil national de réintégration.

Politiques et institutions de réintégration

45. Lors de leur rencontre, le Président colombien et les ex-combattants ont convenu de tenir sept sessions du Conseil national de réintégration en dehors de Bogota dans l'objectif de définir des plans d'action locaux.

46. Le règlement des détails de la méthodologie relative à la feuille de route pour la réintégration, qui définit le cadre à long terme du processus de réintégration socioéconomique, a suivi son cours. Trois exercices d'élaboration de feuilles de route collectives et individuelles ont été organisés à titre d'essai. La mise en œuvre de la feuille de route n'a pas commencé, la FARC ayant déclaré qu'il était essentiel de mettre en place au préalable un système national de réintégration. Un tel système, qui servirait de mécanisme de coordination entre toutes les entités participant à la réintégration, est envisagé dans la politique nationale de réintégration (CONPES 3931). La FARC fait valoir qu'un système national de réintégration est nécessaire pour que l'ensemble des pouvoirs publics participent au processus de réintégration. Lorsqu'une proposition relative au système sera soumise au Conseil national de réintégration, les parties pourront entamer des discussions formelles à ce sujet.

47. D'après le Groupe de travail sur les questions de genre du Conseil national de réintégration, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la coordination interinstitutions de l'application des dispositions relatives aux questions genre de la politique nationale de réintégration, mais les fonds restent limités, notamment pour les entités locales.

Réintégration politique

48. En décembre, le Conseil national de la FARC a tenu des débats préparatoires concernant la prochaine assemblée du parti, qui sera consacrée aux quatre questions suivantes : la plateforme politique du parti ; les directives pour les élections de 2022 ; la possibilité de renommer le parti ; l'élection d'un nouveau représentant légal ou d'une nouvelle représentante légale.

49. En novembre, la sénatrice Griselda Lobo a présidé une session plénière du Sénat, devenant ainsi le premier membre de la FARC à le faire.

50. Certains ex-combattants actifs sur la scène politique locale, dans les départements de Caquetá, de Huila, de Meta et du Valle del Cauca, ont déclaré avoir été stigmatisés et craindre pour leur sécurité en raison de leur activité politique. Par conséquent, dans le cadre du pèlerinage, la FARC et le Gouvernement se sont

notamment engagés à assurer la sécurité des ex-combattants pendant les élections de 2022.

Mieux intégrer la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit

51. L'une des plus grandes entreprises auxquelles doit s'atteler la Colombie est de combler le fossé qui existe depuis longtemps entre les zones urbaines et rurales, en particulier celles qui sont touchées par le conflit, en ce qui concerne la présence intégrée de l'État. Des objectifs et programmes visant à combler ce fossé sont prévus dans l'Accord final, notamment : les programmes de développement territorial, qui visent à mettre en place des infrastructures et des services dans les zones rurales ; le Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial, qui vise à améliorer la sécurité des populations qui sont toujours en proie à la violence ; le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, qui vise à proposer aux familles des solutions viables leur permettant de s'éloigner des économies illicites. Bien que le Gouvernement ait réitéré son engagement en faveur des trois programmes, il importe de poursuivre sur cette lancée et de faire en sorte que les ressources voulues soient allouées pour que ces instruments portent tous leurs fruits.

Réforme rurale générale

52. Des progrès constants ont été accomplis ces quatre dernières années dans la mise en œuvre des programmes de développement territorial concernant 170 municipalités touchées par le conflit : des normes ont été publiées, une planification collaborative a été menée à bien au niveau local, de petits travaux d'infrastructure ont été achevés, des sources de financement supplémentaires ont été trouvées et sont utilisées, et la coordination entre les autorités nationales et régionales s'est améliorée. La FARC et d'autres partis d'opposition, ainsi que divers acteurs de la société civile, ont réaffirmé que les programmes de développement territorial devaient préserver l'esprit de l'Accord final et s'articuler avec d'autres éléments de la réforme rurale globale prévus à la section 1 de l'Accord, tels que les 16 plans sectoriels nationaux (dont seulement 8 ont été approuvés). Les entités publiques de contrôle et les organisations de la société civile ont demandé que les collectivités locales continuent de participer à la mise en œuvre des programmes de développement territorial.

53. En plus des 1 110 travaux achevés dans le cadre des programmes de développement territorial, 102 sont en cours d'exécution. En outre, sur les 173 projets approuvés et financés au moyen de redevances sur l'exploitation d'hydrocarbures et de minéraux, 3 ont été achevés et 79 sont en cours. Sur les 100 projets approuvés dans le cadre du programme Emplois contre impôts, mené en collaboration avec le secteur privé, 57 sont axés sur les municipalités concernées par les programmes de développement territorial.

54. Le Gouvernement s'est engagé à établir, avant la fin de l'année, la version définitive des 15 feuilles de route pour la stabilisation restantes pour les régions concernées par les programmes de développement territorial, mais elles restent inachevées. Ces feuilles de route sont le principal instrument de coordination interinstitutionnelle de la mise en œuvre des programmes de développement territorial.

55. En octobre, le Gouvernement a publié un décret réglementant la subvention intégrale pour l'accès à la terre, en application l'Accord final. Il a également présenté au Congrès un projet de loi, en cours d'examen, qui vise à créer un mécanisme judiciaire spécialisé dans le règlement des litiges fonciers, comme prévu également par l'Accord final, afin de garantir à la population rurale un accès rapide à la justice.

56. Le Gouvernement a indiqué que 1 033 468 des 3 millions d'hectares prévus par l'Accord final ont été ajoutés au Fonds foncier et seront alloués à des paysans. Cela étant, d'après le Bureau de l'Inspecteur général, une grande majorité de ces parcelles sont encore occupées ; elles ne peuvent donc être comptées comme des parcelles à attribuer, leur acquisition devant encore être officialisée et régularisée.

Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial

57. Les comités techniques du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations créé en application de la section 3.4 de l'Accord final continuent de se réunir. La formation des 135 dirigeants (87 femmes et 48 hommes) qui seront chargés de promouvoir la paix entre les communautés dans sept départements prioritaires à compter du début de l'année 2021 progresse.

Substitution des cultures illicites

58. Le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, établi en application de la section 4 de l'Accord final, continue d'être mis en œuvre dans 56 municipalités réparties dans 14 départements, où se concentrent 65 % des cultures de coca du pays. On compte 99 097 familles participant au programme (dont 36,5 % sont sous la responsabilité de femmes). Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 97 % des familles ont respecté les dispositions du Programme et le taux de réensemencemt n'est que de 0,2 %. Ces chiffres montrent que l'éradication volontaire est efficace et qu'elle peut permettre aux familles de ne plus être dépendantes des cultures illicites à condition que des possibilités de développement durable soient rapidement proposées aux populations concernées.

59. Le Gouvernement, les collectivités et les autorités locales de municipalités se trouvant dans les départements de Vichada, de Guainía, de Cauca, du Valle del Cauca et de Nariño ont récemment signé des accords dans le cadre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites afin de planifier, de façon collaborative, des travaux d'infrastructure. Dans les régions frappées par la pauvreté et la violence, où les cultures illicites persistent, les paysans et les chefs de mouvements paysans continuent de demander au Gouvernement de donner la priorité à la substitution volontaire plutôt qu'à d'autres stratégies d'éradication.

Rendre le dialogue plus constructif entre les deux parties

60. Pour que la mise en œuvre de l'Accord final progresse, il faudra établir un dialogue constructif entre le Gouvernement et la FARC afin que ceux-ci discutent des différents obstacles qui perturbent le processus et les surmontent ensemble, en particulier dans le cadre des mécanismes établis en application de l'Accord.

61. Selon l'Accord final, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final est la principale instance dans laquelle les parties peuvent dialoguer au sujet de la mise en œuvre. Bien que la Commission se soit réunie plus régulièrement cette année, elle n'est pas pleinement exploitée et tous les hauts fonctionnaires du Gouvernement ne participent pas régulièrement aux réunions, ce qui l'empêche d'avoir des discussions de fond. En octobre, la Commission a consacré une session de l'Instance spéciale sur les questions de genre à la présentation de son rapport sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives à ces questions, dans lequel elle a constaté un léger mieux à cet égard.

62. Outre les instances bilatérales telles que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final et le Conseil national de réintégration, les parties ont eu recours, avec l'appui des Nations Unies, à des

mécanismes tripartites pour engager un dialogue constructif sur diverses questions d'application. Le groupe de travail tripartite sur la transition vers la légalité, composé de représentants du Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, de la FARC et de la Mission, a considérablement avancé, pendant l'année écoulée, dans l'établissement des certificats devant encore être accordés à des ex-combattants, sans lesquels ceux-ci ne peuvent bénéficier de prestations de réintégration. En novembre 2020, on comptait 13 589 ex-combattants (10 453 hommes et 3 136 femmes) au total ayant reçu un certificat. Il reste 139 personnes (dont 6 femmes) dont l'accréditation est en suspens, la plupart d'entre elles étant en prison.

63. Le groupe de travail tripartite sur les mines, composé de représentants du Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, de la FARC et des Nations Uniespèl, a approuvé la proposition de projet visant à recueillir des informations sur la localisation des mines terrestres, dont l'examen juridique final est actuellement effectué par le Bureau du Haut-Commissaire.

64. Le Mécanisme tripartite de protection et de sécurité, composé de représentants de l'Unité nationale de protection, de la police nationale, de l'armée et de la Mission, a continué de veiller à la sécurité des ex-combattants, y compris pendant le pèlerinage.

65. La date limite fixée par le Gouvernement pour la remise des avoirs des anciennes FARC-EP est le 31 décembre 2020. Bien que le Gouvernement, la Société de gestion des avoirs spéciaux et la FARC aient continué de s'efforcer de respecter cette échéance, des problèmes de sécurité et des difficultés juridiques et financières entravent le processus. Un recours plus efficace au groupe de travail tripartite sur les avoirs des anciennes FARC-EP est important pour aider les parties à trouver ensemble des solutions appropriées.

Rendre les conditions plus propices à la réconciliation

66. Dans le but de placer les droits des victimes au centre de l'Accord final, les parties ont créé le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, qui contribue à jeter les bases de la réconciliation. Depuis qu'elles ont entamé leurs activités en 2018, les trois composantes du Système ont accompli les progrès suivants : la Juridiction spéciale pour la paix a avancé dans les sept affaires à grande échelle relatives à certains crimes et régions ; la Commission Vérité continue de recueillir et d'analyser des milliers de témoignages pour son rapport final ; l'Unité de recherche des personnes portées disparues continue d'apporter son aide aux familles des victimes de disparition forcée.

67. La Juridiction spéciale pour la paix a informé qu'elle rendrait, d'ici à la mi-2021, ses premiers jugements portant condamnation de personnes impliquées dans des crimes commis pendant le conflit dans le cadre de certaines des affaires à grande échelle. Le Président, M. Duque, a fait savoir que le Gouvernement demanderait au Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la Mission de vérification de façon à y inclure la vérification du respect des peines qui seront imposées par la Juridiction. La FARC et la Juridiction ont appuyé l'idée que la Mission s'acquitte de cette tâche, comme prévu dans l'Accord final.

68. Plusieurs associations de victimes ont continué de présenter des rapports sur la violence sexuelle liée aux conflits et de demander l'ouverture d'une enquête spécifique sur la violence sexuelle et fondée sur le genre. La Juridiction spéciale pour la paix examine cette demande, même si elle enquête déjà sur les violences sexuelles liées au conflit dans la plupart de ses affaires.

69. À l'aide des témoignages d'anciens membres des forces de sécurité publique, la Juridiction spéciale pour la paix a localisé six charniers à Dabeiba (Antioquia), dans lesquels se trouvaient les dépouilles de victimes potentielles d'exécutions

extrajudiciaires et de disparitions forcées. À ce jour, elle a remis quatre dépouilles, dont celles de deux mineurs, à leurs familles.

70. Depuis octobre, les dirigeants de la FARC ont reconnu leur responsabilité, présenté des excuses et promis de contribuer à établir la vérité sur des crimes emblématiques commis pendant le conflit, dont plusieurs assassinats très médiatisés. La Juridiction spéciale pour la paix, qui détermine actuellement sa compétence sur ces assassinats, a demandé au Bureau du Procureur général de lui communiquer les conclusions de ses enquêtes et a prié plusieurs chefs de la FARC de lui faire part de leur version des faits. Plusieurs victimes ont considéré ces marques de reconnaissance comme un pas en avant vers la réconciliation, certaines ont accepté les excuses de la FARC, tandis que d'autres ont exigé des preuves et toute la vérité. Les associations de victimes continuent d'exhorter tous les acteurs, notamment les fonctionnaires actuels et les anciens fonctionnaires, les agents des forces de sécurité publique, les représentants du secteur privé et les anciens membres d'autres groupes armés illégaux, à contribuer pleinement à l'établissement de la vérité et à reconnaître leur responsabilité dans les crimes commis pendant le conflit.

71. La Commission Vérité a continué de recevoir des témoignages d'acteurs de différents pans de la société colombienne, notamment d'anciens présidents, de membres du Congrès et d'autres hauts représentants de l'État, ainsi que de figures de la société civile, d'agents des forces militaires et d'anciens membres de groupes armés illégaux. La Commission a nommé Leyner Palacios, une figure afro-colombienne de la société civile qui a été victime du conflit et dont la communauté dans le département de Chocó continue d'être en proie aux groupes armés illégaux, pour remplacer la commissaire Ángela Salazar, qui est décédée.

72. L'Unité de recherche des personnes portées disparues a retrouvé 24 corps de victimes potentielles de disparition forcée dans un cimetière du département de Caldas. Elle a également retrouvé en vie plusieurs personnes portées disparues et les a aidées à retourner dans leur famille. Elle a commencé à identifier certains des corps qu'elle a localisés en utilisant les échantillons d'ADN de 182 personnes apparentées à des victimes de disparition forcée.

Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence

73. Conformément à la section 3.4 de l'Accord final, le Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence est chargé d'établir une politique publique relative à la réconciliation, la coexistence et la non-stigmatisation. En octobre, il a présenté les lignes directrices relatives à la politique publique au Président à l'issue d'un processus participatif de deux ans, auquel ont contribué plus de 1 700 personnes et organisations. En décembre, le Conseil et le Ministère de l'intérieur ont fait valider la politique publique par des organisations de la société civile. Selon le plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final, la politique doit être approuvée d'ici au 31 décembre. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le manque de ressources allouées à l'exécution de cette politique dans le budget national pour 2021.

74. Le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix a fourni une assistance technique aux autorités de 32 départements et de 497 municipalités pour les aider à mettre en place des conseils locaux pour la paix, la réconciliation et la coexistence, qui sont des espaces importants en ce qu'ils permettent à la société civile et aux institutions d'engager le dialogue dans les territoires.

Questions transversales

Rôle des autorités municipales et départementales

75. Les autorités départementales et municipales jouent un rôle toujours plus actif dans la mise en œuvre de l'Accord final. Des représentants des autorités de plusieurs municipalités et départements se sont entretenus avec d'anciens membres des FARC-EP pendant le « Pèlerinage pour la vie et la paix » et ont facilité la logistique de la mobilisation. Les gouvernements locaux et départementaux d'Antioquia, de Meta et de Caquetá ont également aidé à relocaliser d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration en raison des risques de sécurité.

76. Deux groupes de travail départementaux sur la réintégration ont été créés à Risaralda et Tolima, et un autre à Bogota. La mise en place de ce dernier marque un tournant dans la promotion des possibilités de réintégration pour les quelque 800 ex-combattants vivant dans la capitale. Les 15 mécanismes de coordination régionale existants jouent un rôle essentiel dans le processus de réintégration en soutenant les initiatives socioéconomiques prises au niveau local. D'après l'Agence pour la réintégration et la normalisation, 198 municipalités, où résident 84 % des ex-combattants, ont ajouté un volet consacré à la réintégration dans leurs plans de développement.

77. En novembre, le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau du Défenseur du peuple et la Fédération nationale des départements ont organisé une table ronde pour la protection de la vie avec les autorités des départements de Cauca, d'Antioquia, du Nord de Santander, de Huila, de Nariño, de Córdoba, de Putumayo et de Chocó pour discuter des mesures à prendre pour donner suite aux assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits humains commis dans ces départements.

Questions de genre

78. Bien que l'Accord final continue d'être cité dans le monde entier comme exemple de processus de paix tenant compte des questions de genre, les progrès accomplis dans l'application des dispositions relatives à ces questions, notamment celles qui portent sur la réintégration et les garanties de sécurité, restent limités. Les associations de femmes se sont déclarées particulièrement préoccupées par le nombre insuffisant de services et de programmes tenant compte des questions de genre proposés aux ex-combattantes, ainsi que par les conditions de sécurité alarmantes auxquelles faisaient face les dirigeantes et les défenseuses des droits humains. Le Forum de haut niveau sur les questions de genre du Gouvernement a indiqué que les 51 indicateurs d'égalité des genres du plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final avaient quelque peu progressé. Des ressources techniques et financières supplémentaires restent nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des dispositions relatives aux questions de genre ayant trait à la réintégration et aux garanties de sécurité.

79. Les figures de la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits humains de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes font l'objet de discriminations supplémentaires et ont un accès encore plus limité aux mesures de protection. En novembre, des membres de cette communauté, dont deux ont été enregistrés comme victimes du conflit, ont été déplacés à Tumaco (Nariño) parce qu'ils avaient reçu des menaces. En décembre, une figure de la communauté a été tuée à Antioquia. En octobre, l'organisation non gouvernementale Colombia Diversa a présenté à la Commission Vérité un rapport faisant état de plus de 30 cas d'actes de violence, y compris de violence sexuelle et de torture, commis contre des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexes pendant le conflit dans les départements de Nariño, de Putumayo et de Tolima.

80. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont pris part à diverses activités visant à commémorer l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment à un événement auquel ont participé la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et la Vice-Présidente colombienne, Marta Lucía Ramírez. Au cours de la visite virtuelle qu'elle a effectuée à l'occasion de cet anniversaire, la Vice-Secrétaire générale s'est également entretenue avec le Président et de hauts responsables de la paix, des représentantes d'associations nationales de femmes et des défenseuses des droits humains, ainsi qu'avec des femmes architectes de la paix de Meta. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, la Mission a organisé, en partenariat avec des acteurs locaux, 18 manifestations locales de sensibilisation, auxquelles ont participé des ex-combattantes et des habitantes, sur la prévention de la violence faite aux femmes et la lutte contre ce phénomène, qui a pris de l'ampleur pendant la pandémie.

Questions ethniques

81. Les conditions de sécurité dans les territoires ethniques des départements de Cauca, de Chocó, de Nariño et d'Antioquia restent désastreuses, notamment pour les dirigeants autochtones et afro-colombiens et leurs communautés, ainsi que pour les ex-combattants, à cause des groupes armés illégaux et des organisations criminelles qui y combattent pour prendre le contrôle d'économies illicites. Dans le département de Chocó, le peuple autochtone emberá et les communautés afro-colombiennes subissent particulièrement les conséquences des activités des groupes armés illégaux et des organisations criminelles. Leurs membres sont en effet déplacés en masse ou confinés : plus de 900 personnes ont notamment été déplacées après l'assassinat d'un de leurs dirigeants dans la municipalité de Bahía Solano en décembre. Dans le département de Cauca, des organisations autochtones ont dénoncé le recrutement forcé d'au moins 32 enfants autochtones en 2020, qui serait le fait d'anciens groupes dissidents des FARC-EP. Au cours de la période considérée, ces groupes armés ont attaqué à deux reprises un sénateur autochtone du parti politique Movimiento Alternativo Indígena y Social (MAIS), Feliciano Valencia, et ont également déclaré avoir pour cibles 23 dirigeants autochtones. Dans le département de Nariño, des affrontements entre groupes armés et l'installation de mines antipersonnel ont contraint les membres du peuple Awá à se confiner ou à se déplacer et 12 d'entre eux ont été tués pendant la période considérée.

82. Les ex-combattants autochtones éprouvent toujours des difficultés à bénéficier de possibilités de logement et de projets productifs adaptés à leur situation particulière, tandis que le Conseil national de réintégration n'a pas encore mis en place de groupe de travail sur les questions ethniques, comme l'avait recommandé le Forum de haut niveau sur les populations autochtones.

83. Le Ministère de l'intérieur examine actuellement un projet de décret prévoyant des mesures visant à améliorer la protection des territoires autochtones, notamment le renforcement des capacités des gardes autochtones et l'élaboration de feuilles de route de protection individuelle et collective adaptées aux problèmes de sécurité auxquels font face les peuples autochtones.

Enfants

84. Sur les 123 participants (dont 68 femmes) au programme intitulé « Un autre chemin de vie », qui s'adresse aux adolescents ayant été relâchés par les FARC-EP lorsqu'ils étaient enfants, 69 ont reçu des indemnités et 14 ont obtenu des ressources pour des projets productifs. Les réparations devant être accordées aux membres du

programme sont en suspens, le Groupe d'aide aux victimes ayant adopté une résolution donnant la priorité à d'autres groupes vulnérables.

85. Le Bureau du Haut-Commissaire pour la paix et l'Agence pour la réintégration et la normalisation ont continué de s'employer à retrouver 263 personnes (dont 111 femmes) dont il a été reconnu en 2020 qu'elles étaient enfants au moment de la signature de l'Accord final et à leur octroyer des certificats. La Mission soutient les efforts de recherche pour plusieurs d'entre elles. Il reste encore à préciser comment les inscrire au programme « Un autre chemin de vie », ainsi que dans le registre des victimes afin qu'elles puissent obtenir réparation.

86. Actuellement, 2 191 enfants d'ex-combattants bénéficient des programmes de l'Institut colombien de protection de la famille, dont 389 se trouvent dans d'anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les parties sont toujours en train de mettre au point un programme visant à offrir des services d'éducation aux enfants des ex-combattants jusqu'à l'âge de 5 ans. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en coordination avec la FARC et le Gouvernement, des structures d'accueil pour les enfants ont été construites dans cinq anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

87. En décembre, le Bureau du Défenseur du peuple a signalé qu'entre mars et septembre, il avait recensé 83 enfants et adolescents (dont 34 filles et adolescentes) ayant été recrutés de force par divers groupes armés illégaux, principalement dans les départements de Caquetá et de Cauca (21 et 19 cas respectivement). Vingt de ces enfants sont autochtones et deux sont afro-colombiens.

Jeunes

88. La Commission Vérité a mené quatre dialogues régionaux avec des jeunes pour que ceux-ci fassent part de leurs points de vue sur le conflit et sur la façon dont ils avaient été et continuaient d'être touchés par la violence. Les représentants des jeunes se sont dits inquiets de la stigmatisation des jeunes leaders et ont souligné qu'il importait de garantir la participation des jeunes dans les espaces de consolidation de la paix aux niveaux local, régional et national. Diverses associations colombiennes de jeunes ont commémoré le cinquième anniversaire de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité en décembre.

89. En plus des recrutements forcés, les jeunes leaders recevraient de plus en plus de menaces émanant de groupes armés illégaux et d'organisations criminelles. En novembre, un groupe dissident des FARC-EP a recouvert de graffitis la maison d'un jeune leader autochtone à Caloto (Cauca), lui donnant 24 heures pour quitter la municipalité.

90. L'Agence pour la réintégration et la normalisation et la FARC continuent de s'employer, par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur la jeunesse du Conseil national de réintégration, à mener des consultations au niveau régional concernant un projet de feuille de route pour la réintégration des jeunes ex-combattants.

Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale

91. Compte tenu des hostilités en cours, les organisations de la société civile et les populations des zones en proie à l'Armée de libération nationale (ELN) continuent de réclamer la reprise des pourparlers entre cette dernière et le Gouvernement.

92. En octobre, le Gouvernement a annoncé qu'un commandant notable d'un front de l'ELN opérant principalement dans le département de Chocó avait été tué par les forces de sécurité publique. Les autorités le tenaient pour responsable d'enlèvements, d'homicides et de recrutements forcés, entre autres.

Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

93. L'équipe de pays des Nations Unies a adopté les plans de travail conjoints pour la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable signé avec le Gouvernement en mars 2020. Pour la période 2020-2023, l'équipe de pays estime à 496,5 millions de dollars les investissements pour la consolidation de la paix.

94. La Mission et l'équipe de pays ont continué de se coordonner étroitement au sujet des priorités définies par le Secrétaire général pour 2020 par l'intermédiaire des groupes de travail sur la réintégration et sur les garanties de sécurité. En ce qui concerne la réintégration, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie a apporté son soutien à des projets concernant l'accès à la terre et au logement dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment à des études de faisabilité et à la conception d'ensembles d'habitations, ainsi qu'à 20 initiatives d'organisations locales visant à promouvoir la coexistence et la réconciliation dans les zones de réintégration.

95. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont continué d'apporter un appui technique et financier afin d'assurer la viabilité des projets productifs d'ex-combattants, notamment en veillant à ce que ceux-ci aient accès à Internet dans le contexte de la pandémie pour qu'ils puissent recevoir une assistance technique et une formation. En outre, le PNUD et la Mission ont commencé à mettre en œuvre 12 initiatives de réintégration à l'échelle locale. En ce qui concerne les garanties de sécurité, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire a aidé des organisations de défense des droits humains à relancer 13 tables rondes territoriales sur la question, grâce auxquelles elles ont pu promouvoir des plans de prévention et de protection auprès des institutions nationales et locales. Vingt-deux (dont 6 femmes) des 124 ex-combattants ayant été formés par le Service de la lutte antimines de l'ONU ont obtenu un certificat leur permettant de mener des activités de déminage humanitaire avec l'organisation non gouvernementale Humanicemos DH. En octobre, Humanicemos DH a lancé des opérations de déminage dans le département de Caquetá.

96. L'équipe de pays continue d'appuyer les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 dans les régions les plus touchées par la violence. Les brigades sanitaires du programme « Santé pour la paix », mis en place par l'OIM, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, ont dispensé des soins de santé à plus de 10 200 personnes dans les régions couvertes par les programmes de développement territorial, et 170 municipalités participant à ces programmes ont reçu des équipements de protection individuelle pour leur personnel de santé.

Appui à la Mission

97. La Mission continue de s'employer à prévenir la COVID-19 tout en prenant des mesures pour assurer un retour en toute sécurité dans les bureaux. Dans le cadre des efforts qu'elle continue de déployer pour mieux cibler l'exécution du mandat et utiliser plus efficacement les ressources humaines et les biens existants, les bureaux locaux des départements d'Antioquia et de Caquetá ont été reconfigurés.

98. Au 25 novembre 2020, les femmes représentaient 49 % du personnel civil de la Mission, 60 % des Volontaires des Nations Unies et 33 % des observateurs internationaux.

Sûreté et sécurité

99. Dans les zones mentionnées au paragraphe 12, où les groupes dissidents des FARC-EP font peser des risques accrus sur les ex-combattants et la population, le personnel des Nations Unies a également rencontré des problèmes de sécurité. En octobre, des membres d'un groupe dissident des FARC-EP ont forcé une équipe composée de représentants du HCDH, de la Commission Vérité et du Bureau du Défenseur du peuple à sortir de leurs véhicules et ont brûlé le véhicule du HCDH à La Macarena (Meta). Pendant la période considérée également, une équipe du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies a été arrêtée par un groupe armé illégal à Toribío (Cauca) et, à Porto Rico et à Solita (Caquetá), deux équipes de l'ONUDC ont dû être évacuées après avoir été interrogées par des acteurs illégaux. Le Département de la sûreté et de la sécurité met continuellement à jour les mesures de gestion des risques de sécurité correspondantes.

Déontologie et discipline

100. La Mission a poursuivi ses efforts visant à prévenir les écarts de conduite ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle distribuera aux populations locales des régions où elle est déployée une brochure contenant des informations sur son Code de conduite, y compris sur les mécanismes de signalement.

101. Aucun fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été signalé au cours de la période considérée.

Observations

102. Pour la Colombie et le monde entier, 2021 sera marquée par les mesures de relèvement qui seront prises à la suite de la pandémie de COVID-19. J'invite une nouvelle fois les Colombiens à considérer que la pleine application de l'Accord final fait partie de ces mesures. Celui-ci prévoit des instruments visant à apporter des possibilités de développement et à assurer la sécurité et la paix aux populations qui ont été les plus durement touchées par le conflit et qui sont maintenant frappées par la pandémie.

103. La rencontre entre le Président, M. Duque, et des ex-combattants en novembre a contribué à instaurer un dialogue constructif entre les parties sur les mesures concrètes à prendre pour résoudre les problèmes liés au processus de réintégration et aux garanties de sécurité auxquels se heurtent les ex-combattants. Je ne doute pas que les institutions gouvernementales compétentes feront tout le nécessaire pour mettre en œuvre les engagements pris par le Président au cours de la réunion.

104. Compte tenu de ces engagements et des priorités exposées dans le présent rapport, je me bornerai, dans mes observations, à faire des recommandations concrètes pour faire avancer l'action menée pour répondre à ces priorités, en particulier à court terme.

105. La violence qui sévit dans plusieurs départements – résultat de la présence limitée de l'État, des économies illicites et de la présence de groupes armés illégaux, exacerbé par des taux élevés de pauvreté – a des répercussions néfastes directes sur le processus de réintégration, la mise en œuvre de l'Accord final et, plus généralement, la consolidation de la paix. Pour améliorer les conditions de sécurité dans les zones touchées par les conflits, il faudra accomplir des progrès simultanés sur divers fronts, notamment : renforcer les mesures de protection des personnes et

des communautés prises pour cibles ; mener une action efficace contre les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, qui sont en grande partie responsables de cette violence ; veiller à ce que les responsables soient traduits en justice.

106. En ce qui concerne la protection, il convient de faire en sorte que les effectifs de la Sous-Direction spéciale de la sécurité et de la protection de l'Unité nationale de protection soient au complet afin d'éviter que d'autres ex-combattants ne soient tués. Il importe également de veiller à ce que les ex-combattantes aient accès, sur un pied d'égalité avec les ex-combattants, aux régimes de protection, notamment en appliquant pleinement, au sein de l'Unité nationale de protection, les directives internes concernant l'égalité d'accès aux régimes de protection collective. Sachant que les ex-combattants sont plus vulnérables lorsqu'ils se trouvent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, il est essentiel de renforcer les mesures de protection et de sécurité adaptées à leur situation. Une stratégie ciblée visant à assurer la sécurité dans les nouvelles zones de réintégration est essentielle ; elle devrait notamment prévoir le déploiement effectif de forces de sécurité publique autour de ces zones. J'exhorte une nouvelle fois tous les acteurs à parer efficacement et sans attendre aux risques recensés dans les alertes rapides du Bureau du Défenseur du peuple, notamment par l'intermédiaire de la Commission intersectorielle pour une intervention sans délai en cas d'alerte rapide.

107. Principal mandat confié à la Commission nationale des garanties de sécurité, une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles, ainsi que des réseaux qui les soutiennent, aurait dû être élaborée il y a longtemps. Conscient des travaux préparatoires menés jusqu'à présent par les sous-commissions de la Commission nationale, je m'associe aux membres du Conseil de sécurité pour exhorter une fois de plus la Commission à adopter rapidement la politique publique en tenant compte des recommandations de la société civile.

108. Un plus grand appui doit être apporté à la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général et aux juridictions locales si l'on veut traduire en justice les personnes qui ont menacé et assassiné des figures de la société civile et des ex-combattants. Cela suppose aussi de déployer des efforts supplémentaires pour poursuivre et condamner les auteurs intellectuels, ce qui est crucial pour démanteler les organisations criminelles à l'origine de cette violence. Les forces de sécurité publique ont également un rôle important à jouer en aidant la Cellule à délivrer les mandats d'arrêt et en lui permettant d'accéder en temps utile aux informations et aux scènes de crime.

109. En ce qui concerne la réintégration, je salue les efforts qu'a faits le Gouvernement pour procéder à l'achat de terres pour les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration et j'espère qu'il poursuivra sur cette lancée pour les secteurs restants. Je compte que l'engagement qu'a pris le Président colombien de donner plus rapidement accès à la terre aux ex-combattants, y compris pour des projets productifs, se traduira bientôt par d'autres résultats encourageants. En outre, j'encourage les parties à faire avancer la recherche commune de solutions de logement permanentes, notamment en créant un groupe de travail sur le logement, qui relèverait du Conseil national de réintégration. Je salue également la décision qu'ont prise les parties de tenir des sessions du Conseil au niveau régional, qui offriront l'occasion d'entendre directement les préoccupations des ex-combattants, notamment de ceux qui vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ainsi que de définir des plans d'action locaux fixant des engagements, des responsabilités, des ressources et des calendriers clairs qui permettent également de garantir que les populations locales bénéficient du processus. Il est également essentiel que le Conseil national de réintégration accorde une plus grande importance

aux mesures favorisant la viabilité à long terme des projets productifs, notamment en apportant une plus grande assistance technique et en assurant un meilleur accès aux marchés, ainsi qu'en prenant des mesures visant à accroître la participation des ex-combattantes dans les espaces de décision. Enfin, il importe de veiller à ce que les ex-combattants qui ont dû déménager pour des raisons de sécurité continuent de recevoir un appui institutionnel.

110. J'exhorte encore une fois le Gouvernement et la FARC à collaborer afin de faire en sorte que les dispositions de la politique nationale de réintégration relatives aux questions de genre soient mieux appliquées, notamment en allouant les ressources techniques et financières nécessaires. Compte tenu des écueils auxquels se heurtent les ex-combattants autochtones et afro-colombiens, le Conseil national de réintégration devrait prendre dûment en considération la recommandation du Forum de haut niveau sur les populations autochtones tendant à créer un groupe de travail sur les questions ethniques. Je compte que le groupe de travail technique sur la jeunesse du Conseil national de réintégration mettra bientôt la dernière main à sa feuille de route pour la réintégration des jeunes ex-combattants une fois qu'il aura mené des consultations dans les territoires. J'encourage également tous les acteurs à renforcer les mesures visant à offrir aux jeunes davantage d'occasions de participer aux efforts de consolidation de la paix et de réconciliation.

111. Pour instaurer une paix et un développement durables, il faut toujours que l'État soit plus présent dans les zones touchées par le conflit. La poursuite de la mise en œuvre des programmes de développement territorial permettra aux populations de bénéficier d'investissements indispensables, en particulier dans le contexte du relèvement post-pandémie. Il sera important que les comités techniques du Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial avancent dans la mise en œuvre des initiatives pilotes dans les régions en 2021 de façon à renforcer les capacités locales pour ce qui est du règlement et de la prévention des conflits, ainsi que de la suite donnée. Il sera également essentiel d'assurer le succès de la prochaine étape du Programme national intégral de substitution des cultures illicites, qui consiste à offrir aux familles des possibilités de générer des revenus licites et viables afin qu'elles puissent se détacher complètement et durablement de l'économie illicite. Enfin, il est fondamental d'assurer la complémentarité entre ces programmes et entre ceux-ci et les autres composantes de l'Accord final, notamment le processus de réintégration.

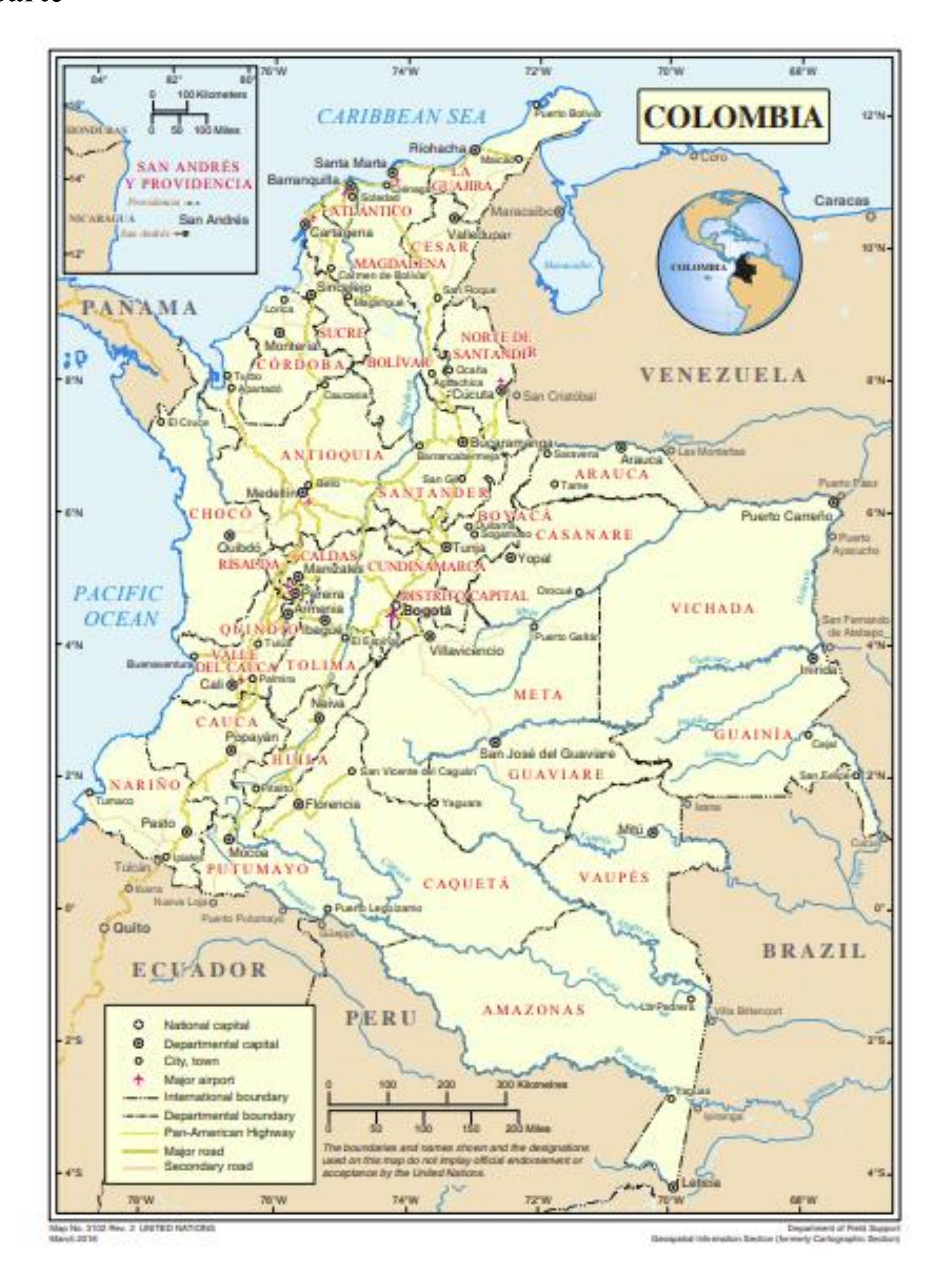
112. Le dialogue constructif qu'ont entretenu le Gouvernement et la FARC concernant la mise en œuvre de l'Accord sur les plans politique et technique s'est révélé efficace : il a en effet permis de régler des problèmes dans divers domaines. Dans cet esprit, j'encourage les parties à poursuivre les discussions au sein du groupe de travail tripartite au sujet des anciens avoirs des FARC-EP. Il est dans l'intérêt des victimes que le Gouvernement et la FARC continuent de coopérer et fassent tout leur possible pour trouver des moyens d'honorer l'engagement pris de respecter le droit à réparation de ces dernières. Comme toujours, la Mission se tient prête à les aider. De même, je prie instamment les parties de tirer pleinement parti de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final pour tenir des débats de fond et convenir de solutions concrètes.

113. La justice transitionnelle est au cœur du processus de paix et des possibilités qu'il offre de faire sortir la Colombie d'un conflit violent et de lui assurer un avenir pacifique. Le dispositif novateur mis en place par la Colombie que constitue le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition a pour objet de garantir les droits des victimes et de faire en sorte qu'elles obtiennent réparation, d'offrir à la société des espaces lui permettant de se réconcilier avec son passé, ainsi que de veiller à ce que les crimes commis pendant le conflit ne se répètent jamais. En

2021, la Juridiction spéciale pour la paix rendra ses premières décisions et la Commission Vérité devrait publier son rapport final. L'Unité de recherche des personnes portées disparues continue de localiser les victimes. Il est donc plus important que jamais que toutes les personnes ayant participé au conflit reconnaissent leurs responsabilités, que toutes les institutions coopèrent pleinement avec les trois composantes et que la société colombienne soutienne sans réserve le Système afin qu'il puisse continuer de contribuer à la réconciliation.

114. Les recommandations que j'ai formulées dans le présent rapport montrent que les différentes sections de l'Accord final sont intimement liées et qu'il importe donc d'en garantir la pleine application. La progression du processus de réintégration et des programmes de développement territorial doit s'accompagner d'une application plus stricte des autres sections, notamment celles qui visent à améliorer les conditions de sécurité dans les territoires, faute de quoi une paix ferme et durable ne pourra être instaurée. Alors que le pays entame la cinquième année de consolidation de la paix dans le cadre de l'Accord final, je félicite les Colombiens des résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne le processus de paix et j'encourage les parties à persévérer afin que celui-ci puisse être réellement porteur de transformation.

Carte


COLOMBIA
CARIBBEAN SEA
PACIFIC OCEAN
PANAMA
VENEZUELA
ECUADOR
PERU
BRAZIL
SAN ANDRÉS Y PROVIDENCIA
San Andrés
LA GUAJIRA
ATLÁNTICO
MAGDALENA
CESAR
SUCRE
CÓRDOBA
BOLÍVAR
NORTE DE SANTANDER
ANTIOQUIA
SANTANDER
ARAUCA
CHOCÓ
BOYACÁ
CASANARE
CALDAS
RISARALDA
CUNDINAMARCA
DISTRITO CAPITAL
QUINDÍO
VALLE DEL CAUCA
TOLIMA
VICHADA
META
CAUCA
HUILA
GUAINÍA
GUAVIARE
NARIÑO
PUTUMAYO
CAQUETÁ
VAUPÉS
AMAZONAS
Riohacha
Santa Marta
Barranquilla
Cartagena
Valledupar
Sincelejo
Montería
Cúcuta
Bucaramanga
Medellín
Quibdó
Manizales
Pereira
Armenia
Ibagué
Bogotá
Villavicencio
Yopal
Tunja
Arauca
Puerto Carreño
Inírida
Cali
Popayán
Neiva
Florencia
Pasto
Mocoa
San José del Guaviare
Mitú
Leticia
Quito
Caracas
Maracaibo
Buenaventura
National capital
Departmental capital
City, town
Major airport
International boundary
Departmental boundary
Pan-American Highway
Major road
Secondary road
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.